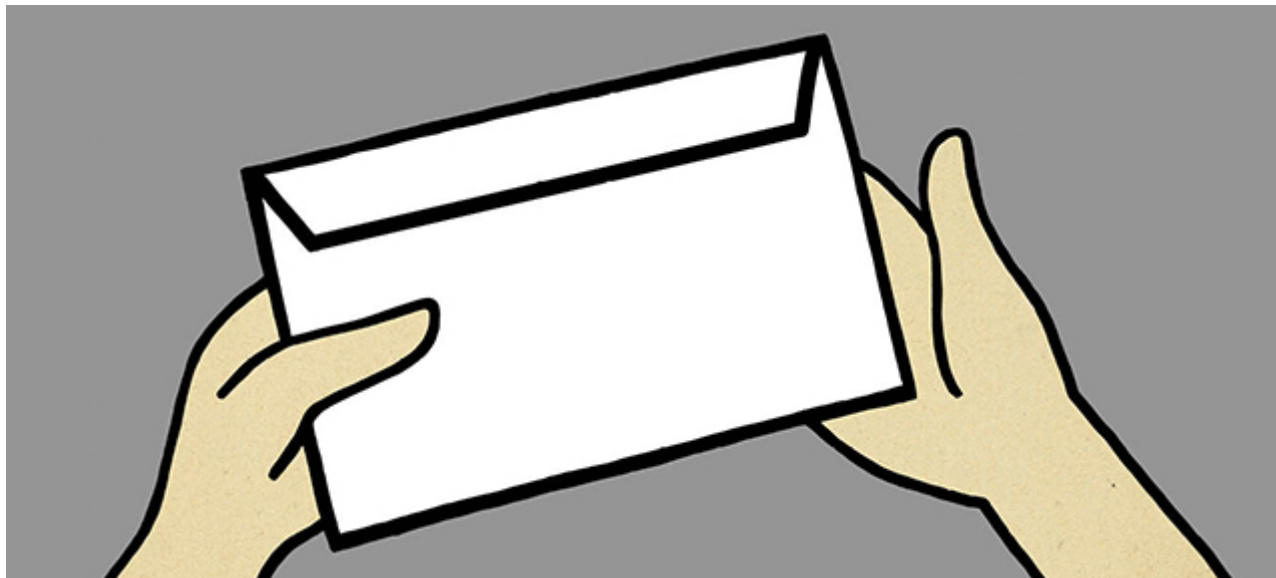


LES RÉSULTATS D'UN TEST DE DÉPISTAGE



Un résultat positif à un test de dépistage indique la présence de la substance recherchée dans l'échantillon testé. L'interprétation de ce résultat est délicate.

COMPRENDRE LE RÉSULTAT D'UN TEST

Dans le sang ou dans la salive, une positivité indique globalement une consommation récente. Les durées de positivité dans ces deux milieux ne sont en effet pas très longues pour les principales drogues. Dans l'urine, une positivité peut indiquer aussi bien une consommation récente qu'ancienne.

Le dépistage de drogue dans les cheveux permet de retracer une consommation sur le long terme. Il est ainsi possible de savoir si elle est continue ou occasionnelle. En revanche, une consommation récente ne peut pas être dépistée. Outre son aspect coûteux, la recherche de drogue dans les cheveux est peu pratiquée parce qu'elle est difficile à réaliser. Elle n'est réservée qu'à quelques situations spécifiques comme le dopage ou la médecine légale.

Enfin, aucun test de dépistage des drogues ne permet de dire si une personne est dépendante. De même, les tests accessibles au grand public ne qualifient pas le type de consommation, qu'elle soit occasionnelle ou régulière.

LES TESTS PEUVENT-ILS SE TROMPER ?

À l'heure actuelle, les tests de dépistage sont des techniques suffisamment éprouvées pour avoir un haut taux de fiabilité.

Cependant, il peut arriver qu'une personne ait pris de la drogue mais que le résultat au test de dépistage soit négatif. On appelle cela un « faux négatif ».

Il peut arriver au contraire qu'une personne qui n'a pas consommé de drogue soit dépistée positive. On appelle cela un « faux positif ». La cause principale des « faux positifs » est la détection de principes actifs également présents dans la composition de certains médicaments. Une personne qui n'a pas pris de drogue mais dont le test est positif doit signaler toute prise récente d'un médicament et demander une contre-expertise à l'aide d'un test de dépistage quantitatif. Beaucoup plus rarement, une exposition longue à la fumée de cannabis, dans une petite pièce non aérée, peut être la cause d'un « faux positif ».

QUI A ACCÈS AUX RÉSULTATS D'UN TEST DE DÉPISTAGE ?

En dehors du médecin qui a prescrit l'analyse et du laboratoire qui l'a réalisée, seule la personne testée a le droit d'en connaître les résultats. Il existe cependant des exceptions. Dans le cadre d'une procédure judiciaire, le procureur, le juge, les officiers de police judiciaire sont détenteurs de l'information. Dans le cadre d'un contrôle antidopage, la fédération ou le club auquel est affilié le sportif sont prévenus. Dans le cas d'un dépistage sur un enfant mineur, les parents sont informés.

Qu'ils soient commanditaires ou non du test de dépistage, les employeurs, les chefs d'établissement scolaire, les conjoints, les parents d'enfants majeurs ne peuvent en aucun cas être les destinataires d'un résultat à un test de dépistage des drogues illicites.